VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité
Maison de commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 22/2024

le 26 juin 2024

Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands »

10.03.02-2406-Preavis-22-Reponse-Postulat-Grutta-Etudiants.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 28 juin 2023, votre Conseil renvoyait à la Municipalité le postulat de M. Alessio Grutta intitulé « Soutenons nos étudiants boélands » dans lequel il était demandé à la Municipalité de créer une salle d'étude silencieuse et/ou simplement des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles.

2. Rapport

Examinant cet objet, la Municipalité a pu constater que, si la proposition est louable, elle n'est simplement pas réalisable avec les infrastructures dont la commune dispose aujourd'hui.

L'ABCDé – la bibliothèque-ludothèque communale – compte une quinzaine places de travail accessibles au public, mais uniquement pendant ses heures d'ouverture. Lors de la création de l'institution fusionnée, il a été certes imaginé une évolution ultérieure vers un système Open+ qui permet un accès à l'institution hors des heures d'ouverture. Mais un tel projet n'est pas prévu à court terme.

Une autre opportunité pourrait être trouvée dans l'aménagement d'une maison des jeunes ou de quartier, mais, là également, une telle réalisation prendra du temps et il n'est pas certain que cette infrastructure propose le service demandé par M. Grutta.

Sur un plan général, la Municipalité considère qu'il n'est pas de sa compétence de proposer des lieux d'études.

3. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 22/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Sandra Pasquier

Adopté par la Municipalité : le 10 juin 2024